

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DJS 286 Partenariat avec la Ville de Saint-Denis pour l'accueil de l'EURO 2016 –
Convention.

MM. Jean-François MARTINS et Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel la Maire de Paris lui propose de conclure une convention de partenariat avec la Ville de Saint-Denis pour l'accueil de l'EURO 2016 ;

Sur le rapport présenté par MM. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} commission et Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention de partenariat avec la Ville de Saint-Denis pour l'accueil de l'EURO 2016, ci-annexée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat avec la Ville de Saint Denis pour l'accueil de l'EURO 2016.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention prévue par la convention fixée à 100 000 euros.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6573, rubrique 40, ligne des budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 et 2016 sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO